

Comité Syndical du 20 février 2019

Délibération n°08/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 4 février 2019

Membres présents : Messieurs François Bonneau, François Nebout, Didier Jobit, Samuel Cazenave, Didier Villat et Xavier Bonnefont.
Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Fabienne Godichaud, Jeanne Filloux, Annette Feuillade et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs Jean-François Dauré, Jérôme Sourisseau, Jacques Chabot, Philippe Bouty, William Jacquillard, Daniel Sauvatre, Mathieu Hazouard et Jean-Hubert Lelièvre.

Membres consultatifs présents : Madame Anne Frangeul et messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membre consultatif absent excusé : Madame Cécile François.

Monsieur Philippe Bouty donne pouvoir à Madame Jeanne Filloux.

Objet : Désignation d'un représentant élu au sein du groupement de commandes de GrandAngoulême pour l'achat de gaz naturel et d'électricité

Par délibération du 19 juin 2018, vous avez approuvé la création, le fonctionnement et l'acte constitutif du groupement de commandes pour la passation des accords-cadres de fourniture d'électricité et de gaz naturel, pour lequel GrandAngoulême a été désigné comme coordonnateur.

L'article 2 de l'acte constitutif dispose que chacun des membres du groupement doit communiquer au coordonnateur les noms et coordonnées d'un référent technique et d'un référent élu afin de participer aux réunions du Comité de Pilotage ou autres imposées pour ou par le fonctionnement du groupement.

*

*

*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 présents – 13 votants – 13 voix « pour ») les membres du Comité Syndical désignent madame Stéphanie Garcia comme représentant élu du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis dans les instances du groupement de commandes de GrandAngoulême pour l'achat de gaz naturel et d'électricité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 22 février 2019
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 22 février 2019
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 22 février 2019

Signé: Le Président


François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis